

## Voeu du groupe Toulouse Vert Demain relatif à l'urgence climatique

Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal  
19-0416

Mesdames, Messieurs

Le dernier rapport publié par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) alerte les dirigeants du monde sur la nécessité de contenir le réchauffement climatique à 1,5°C pour éviter des bouleversements irréversibles pour notre planète et nos sociétés.

Le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) rendu public au mois de mai fait quant à lui état d'un effondrement du vivant, avec près d'un million d'espèces animales et végétales menacées d'extinction.

Ces rapports viennent s'ajouter à une longue série d'alertes quant à l'amplification dramatique des changements climatiques et de l'érosion de la biodiversité. Mais tandis que nos concitoyens s'inquiètent et que les récentes marches pour le climat témoignent d'une mobilisation croissante de la société, les changements profonds à opérer pour enrayer ces processus continuent malheureusement de se heurter à l'inertie des pouvoirs publics et de nombreux responsables politiques.

Ainsi la France, qui s'est pourtant félicitée d'avoir accueilli la COP 21 en 2015 et se satisfait d'avoir activement contribué à l'Accord de Paris, ne respecte pas ses propres engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) supposés lui permettre d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Les évolutions en cours nous mettent face à un enjeu de civilisation qui nous impose pourtant de mettre la lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité au centre de toutes les décisions, à l'échelle internationale et nationale, mais aussi à l'échelle locale et en particulier celle des territoires urbains.

Les villes abritent en effet plus de la moitié de l'humanité et près de 80% des Français. Elles concentrent 80% du PIB et 70% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, 67% à l'échelle de la France, aussi rien ne pourra se faire sans elles. En pleine croissance, Toulouse et son agglomération n'échappent pas à la problématique. Ainsi le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Toulouse Métropole fait de la transition écologique un facteur essentiel du bien-être des habitants et a pour objectif de réduire de 40% les émissions de GES d'ici 2030.

Malheureusement un simple fait suffit à tempérer l'ambition affichée par ce PCAET : le projet Mobilités valant Plan de Déplacements Urbains approuvé en 2018 pour notre territoire prévoit une augmentation de 9% des émissions de GES d'origine routière à l'horizon 2030. Le secteur des

transports étant le premier émetteur de GES dans notre agglomération, c'est toute l'ambition du PCAET qui se voit ainsi compromise.

Cette contradiction n'est qu'une illustration de l'effort conséquent qui reste à accomplir dans de multiples domaines, pour mettre en cohérence les ambitions affichées avec les politiques publiques concrètement menées à Toulouse et dans sa métropole.

**C'est pourquoi, réuni le 14 juin 2019, le Conseil municipal de Toulouse :**

**1) Déclare l'urgence écologique et climatique à Toulouse et engage Toulouse Métropole à faire de même à l'échelle du territoire métropolitain.**

**2) S'engage à assujettir toutes les décisions de la Ville de Toulouse à leur impact positif ou neutre sur le climat et la biodiversité, et engage Toulouse Métropole à faire de même. Cela implique :**

- l'abandon des projets contraires à cet objectif, parmi lesquels : projet de seconde rocade, Tour Occitanie, et tout projet urbain qui impacterait une zone naturelle dans Toulouse ;
- le conditionnement des soutiens accordés par la Ville et la Métropole au développement économique à l'impact positif ou neutre de ce développement sur le climat et la biodiversité ;
- la révision des objectifs du PCAET et de l'ensemble des documents de planification en lien avec l'enjeu climatique sur la base du travail mené par le WWF auprès des métropoles, qui précise des objectifs indispensables pour une trajectoire alignée avec l'Accord de Paris :

*En matière de mobilités :*

- réduire les déplacements par personne (en km/hab/an) de 10 à 20% d'ici 2030 et de 20 à 35% d'ici 2050 par rapport à 2010 ;
- faire évoluer les parts modales dans la mobilité des personnes (en passager/km) par rapport à 2010 :
  - \* Voiture individuelle : -30% d'ici 2030 ; -50% d'ici 2050 ;
  - \* Usage du vélo : part modale multipliée par 4 d'ici 2030, par 6 à 10 d'ici 2050 ;
  - \* Transports en commun : +20% d'ici 2030 et +40% à +100% d'ici 2050 ;
  - \* Véhicules à faibles émissions dans le parc automobile : atteindre une part de 20 à 25% en 2030.

*En matière d'énergie :*

- réduire les consommations énergétiques de 30% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 par rapport à 2015 ;
- atteindre une part de 38% d'énergies renouvelables dans les consommations d'énergies en 2030 et de 100% en 2050.

*En matière de bâtiment et d'aménagement du territoire :*

- atteindre une consommation moyenne (tous usages) des logements de 130 kWh/m<sup>2</sup>/an en 2030 et de 75 kWh/m<sup>2</sup>/an en 2050, correspondant respectivement aux classes C et B de l'étiquette réglementaire du diagnostic de performance énergétique (DPE) ;
- atteindre une consommation moyenne (tous usages) des bureaux de 140 kWh/m<sup>2</sup>/an en 2030 et de 95 kWh/m<sup>2</sup>/an en 2050, correspondant à la classe C de l'étiquette réglementaire du diagnostic de performance énergétique (DPE);
- stabiliser la surface moyenne de logement par habitant à 42 m<sup>2</sup>/personne ;
- réduire la part des maisons individuelles dans la construction neuve à 20% d'ici 2050 (contre 46% en 2015 en moyenne).

*En matière d'alimentation, d'agriculture et d'utilisation des terres :*

- atteindre une part de 45% de la Surface Agricole Utile (SAU) en agriculture biologique d'ici 2050 dans la métropole ;
- réduire de 42% les émissions liées à l'alimentation pour atteindre 2,6kéqCO<sub>2</sub>/jour/personne en 2050 ;
- parvenir à zéro artificialisation nette de terres agricoles et forestières à partir de 2025.

*En matière de déchets et d'industries :*

- atteindre des objectifs de zéro déchet ultime et 100% des ressources résiduelles valorisées en 2030 ;
- prioriser l'utilisation de produits et matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage dans les marchés publics dès 2030.

**3) Engage le Président de France Urbaine à inciter les grandes intercommunalités à déclarer l'urgence écologique et climatique sur leurs territoires.**

**4) Demande à l'Etat français de déclarer l'urgence écologique et climatique.**